

MINISTÈRE DE LA CULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

CHIMÈRES

Règlement de l'appel à participation CHIMÈRES

CHIMÈRES : création – hybridation – immersion – mobilités :
expérimentations et recherches en écritures scéniques

Date de l'ouverture de l'appel à participation : 4 février 2019

Date limite pour envoyer le dossier de candidature : 4 mars 2019

Sous format électronique uniquement, à l'adresse chimeres.dgca@culture.gouv.fr



CHIMÈRES

CHIMÈRES est un programme de résidences artistiques de recherche et de production, qui propose à des artistes venant de champs artistiques différents de se rencontrer et de créer ensemble des projets sortant des cadres classiques du spectacle vivant et de l'exposition, intégrant le numérique, et présentant une forte inventivité sur la place du spectateur à l'intérieur du dispositif narratif et scénique.

Initié par le ministère de la Culture – Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), CHIMÈRES est porté par le lieu unique (LU), Scène nationale de Nantes et le Théâtre Nouvelle Génération (TNG), Centre dramatique national de Lyon en 2019 et 2020.

CHIMÈRES encourage des artistes et créateurs venus de différentes pratiques à travailler ensemble, en leur permettant de dialoguer, tout au long du processus de création, avec des professionnels de l'art et de la culture afin d'assurer la meilleure diffusion possible aux œuvres créées.

Un soutien aux formes artistiques hybrides

CHIMÈRES invite les artistes et créateurs de tous horizons à explorer les formes à la fois numériques et in situ, notamment :

- Formes qui relient de manière originale les mondes « physique » et « numérique » ou « virtuel », pouvant être diffusées dans des salles de spectacle ou des lieux d'exposition, et dans les établissements culturels en général.
- Formes pour l'espace public, utilisé comme terrain d'expérience et support d'une création artistique via les technologies numériques.

Un programme ouvert à toutes les disciplines artistiques et créatives

CHIMÈRES est ouvert à des artistes et créateurs issus de toutes les pratiques artistiques et créatives dont, notamment : théâtre, cirque, musique, danse, arts plastiques et visuels, photographie, cinéma, jeu vidéo, code, littérature, réalité virtuelle et augmentée, design, graphisme, architecture, métiers d'art....

Dans le but d'enrichir les échanges et les rencontres entre artistes au moment des résidences de création, la complémentarité et la diversité des profils sera un critère important de choix des candidats. C'est pourquoi CHIMÈRES se veut accessible à des artistes et créateurs n'ayant pas nécessairement d'expérience préalable du numérique dans le cadre de leurs créations, mais souhaitant s'ouvrir à de nouvelles méthodes de travail.

Le programme CHIMÈRES est organisé autour de phases de recherche et de création successives, suivies et accompagnées par la DGCA, le LU et le TNG

- Résidence de recherche

Suite à la sélection des candidats sur dossier, une douzaine d'artistes sont invités à participer à une résidence d'une semaine, lors de laquelle ils développent un ou plusieurs projets, seuls ou avec les autres artistes présents. Le travail s'opère en dialogue avec différents professionnels des arts et de la culture, dont les directeurs des lieux partenaires. A la fin de cette première semaine de travail, les équipes-projets sont présentées à un jury, qui sélectionne jusqu'à quatre propositions.

- Résidences de production et d'écriture

Les projets sélectionnés à l'issue de la résidence de recherche reçoivent le soutien de CHIMÈRES.

- Deux projets sont soutenus en production, dans le but de donner lieu à une création originale. Les équipes artistiques sont accompagnées jusqu'à la réalisation du projet et aux premières étapes de sa diffusion. Le calendrier de travail et les modalités de l'accompagnement s'adaptent autant que possible aux besoins de chaque projet.
- Deux projets sont soutenus en écriture, bénéficiant d'un appui sous la forme d'une période de résidence, pour poursuivre la recherche commencée lors de la résidence n°1.

Il est à noter que cette répartition pourra être modifiée en fonction des projets retenus.

L'accompagnement des projets retenus à partir de la phase de production

Ces projets bénéficient d'un accompagnement de la part des partenaires de CHIMÈRES :

- Apport en industrie
 - o Mise à disposition d'espaces de travail en ordre de marche pour un total de 4 semaines de création (au lieu unique et au Théâtre Nouvelle Génération)
 - o Soutien administratif du montage de production
 - o Création d'une SEP (Société En Participations)
 - o Accompagnement à la diffusion
- Conseil et suivi

En fonction des besoins exprimés par les artistes, travail avec des personnalités extérieures, choisies pour leurs compétences techniques, leur expérience des écritures numériques, etc.
- Apport financier sur les phases de recherche et de production

Le LU et Le TNG, soutenus financièrement à ce titre par le ministère de la Culture (DGCA), participent au montage des productions. Les budgets sont élaborés, encadrés et suivis par ces deux structures
- Une première série de diffusion dans le cadre de la programmation 2020-21 du LU et du TNG, et éventuellement d'autres lieux ayant rejoint ce programme

Conditions d'accueil des participants

Durant chaque résidence de recherche et de production, les artistes et créateurs sont rémunérés et leurs transports, logements et repas pris directement en charge par le lieu d'accueil.

Éligibilité

Cet appel est ouvert à des artistes et créateurs relevant de tous les champs de la création contemporaine, de nationalité française, ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, ou ayant le statut de résidents en France.

Les personnes inscrites dans un cursus d'études artistiques supérieures ne sont pas éligibles.

Les candidatures sont déposées à titre individuel. Si plusieurs membres d'un même collectif souhaitent se porter candidats, un dossier commun est déposé, listant les différents participants.

Dossier de candidature (préférentiellement au format pdf)

- CV artistique
- Une note d'intention (maximum 4000 signes) décrivant les grandes lignes d'un projet de création hybride ou immersive, et indiquant les principales compétences nécessaires pour le mener à bien. L'articulation de la dimension numérique et de la dimension in situ sera particulièrement importante.
- Cette note d'intention peut inclure des liens internet (URL) vers un site ou des documents de votre choix (texte, image, audio, vidéo, application, etc.). Ces références en ligne, qui appuient ou explicitent la démarche présentée dans la note d'intention, peuvent être soit une expérience de création personnelle, soit une source d'inspiration extérieure. Si des partenaires institutionnels sont déjà disposés à accompagner la démarche de l'artiste, il en sera fait état.
- Envoi du dossier à l'adresse : chimeres.dgca@culture.gouv.fr. Taille maximum du courriel : 10 MB

Sélection

A l'appui du dossier de candidature, un jury composé de représentants du ministère de la Culture, du Théâtre Nouvelle Génération et du lieu unique effectue les sélections suivantes :

1 - La sélection d'un groupe d'une douzaine de personnes pour la première résidence (recherche collective). Pour cette sélection, le jury sera élargi à des personnalités qualifiées invitées par le ministère de la Culture.

2 - La sélection des « équipes-projets » pour la deuxième résidence (recherche et écriture)

Le jury veillera au respect de la parité lors du processus de sélection.

Calendrier

Date de l'ouverture de l'appel à participation : 4 février 2019

Date limite pour envoyer le dossier de candidature : 4 mars 2019

Résidence n° 1 – Recherche collective et émergence de projets : du 13 mai au 18 mai 2019

Résidence n°2 – Dates à déterminer, dans les semaines qui suivent la résidence n°1